COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2026

Le vingt-neuf septembre deux mil vingt-six à 19 h 00, le Conseil Municipal de la commune de LORMAISON, régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Philippe FRÉMONT, Maire.
PRESENTS : Messieurs Didier JEANTET, Olivier DUPUIS, Fabrice DECROIX, Pascal MOTTAIS, Sauveur SIRANGELO, Florent LOCHOUARN, Mathis ROUSSELLE, Mesdames Martine DRUOT, Véronique CULERIER, Patricia TELLIER, Julie MEGRET, Caroline LIOUT, Nathalie GOUJON
ABSENTE EXCUSEE : Madame Chloé GRANGY donne pouvoir à Monsieur Philippe FRÉMONT

Secrétaire de séance : M Fabrice DECROIX

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2026

Après lecture, LE CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE, à l'unanimité, sans restriction, le procès-verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du **16 juin 2026.**

Pour : 15 Contre : 0 Abs : 0

PRESENTATION ET APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS POUR 2025

L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL DECLARE avoir pris connaissance du rapport d'activité de la Communauté des communes des sablons pour 2025, l'approuve.

Pour : 15 Contre : 0 Abs : 0

BONS DE NOËL AUX EMPLOYES COMMUNAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LORMAISON DECIDE d'offrir à chaque employé de la commune et aux personnes mises à disposition de la commune, par l'intermédiaire d'une association ou entreprise d'insertion, occupant un poste de travail depuis plus de deux mois pour un temps de travail effectif par semaine d'au minimum 20 heures, un panier garni ainsi qu'une carte cadeau Auchan d'une valeur de **200 €.**

Pour : 15 Contre : 0 Abs : 0

CONVENTION AVEC LE THEÂTRE DU BEAUVAISIS

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l'association du comité de gestion du théâtre du Beauvais de septembre 2026 au 30 juin 2027.

Pour : 15 Contre : 0 Abs : 0

EMBAUCHE DE JEUNES POUR LES TRAVAUX PRINTEMPS/ETE 2027

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE de prendre des jeunes pour les travaux du printemps et de l'été 2027, en fonction des besoins de l'Adjoint chargé de la voirie et des bâtiments. Monsieur le Maire signera les contrats de recrutement des employés conformément à l'article L 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique.
Ce personnel constitué d'agents non titulaires pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services techniques.
Ces agents assureront des fonctions d'agents d'entretien des bâtiments et des espaces verts relevant de la catégorie C à temps complet ou à temps non complet.
Ces agents non titulaires devront justifier du niveau des brevets des collèges. Leur traitement sera calculé par référence à l'indice brut en vigueur. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, vu l'article L 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique Décide :

- **D'ADOPTER** la proposition de Monsieur le Maire
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Pour : 15 Contre : 0 Abs : 0

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE DE RECRUTER un agent contractuel pendant l'absence de la secrétaire de mairie du 1er juillet 2027 au 30 juin 2028.

Pour : 15 Contre : 0 Abs : 0

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MUTUALISE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LORMAISON DECIDE de **RECONDUIRE** pour 6 ans, la convention de la COMMUNE DE LORMAISON à l'adhésion au service d'urbanisme mutualisé de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS.

Pour : 15 Contre : 0 Abs : 0

DELIBERATION POUR LE SEJOUR SCOLAIRE DE LA CLASSE DE MADAME COURTIN-COIN ET POUR LA PARTICIPATION DES FAMILLES

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LORMAISON DECIDE D'AUTORISER le séjour scolaire organisé pour la classe de Madame Courtin-Coin qui devrait avoir lieu sur Verdun après avis favorable des familles.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LORMAISON DECIDE de **DEMANDER** une participation aux familles d'un montant pour tous de **75 €,** avec le règlement de cette somme en une seule fois avant le 30 avril 2027.

Pour : 15 Contre : 0 Abs : 0

FRAIS DES REPAS POUR LA CANTINE DE LORMAISON

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE que le tarif de la cantine reste à **3,50 €** pour les enfants scolarisés sur la commune de Lormaison ou habitant Lormaison.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE que le tarif de la cantine à compter du 1er janvier 2027 sera à **4,70 €** pour les enfants non scolarisés sur la commune de Lormaison et n'habitant pas Lormaison.

Pour : 15 Contre : 0 Abs : 0

RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE D'UNE SUBVENTION POUR REPRISE DE CONCESSIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DE RENOUVELER la demande au niveau de l'Etat au titre de la DETR d'une aide financière pour la reprise de concession au niveau du cimetière dont le prix HT est de 28.800,01 €.

- DETR (45%) sur un montant 28.800,01 € : 12.960,00 €.
- Commune : 15.840,00 €.

Les crédits seront inscrits au budget 2027

Pour : 15 Contre : 0 Abs : 0

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE l'attribution des subventions suivantes, savoir :

- RCL : **4000 €**

 Pour : 15 Contre : 0 Abs : 0

- CLAM : **1500 €**

 Pour : 15 Contre : 0 Abs : 0

- JBCL : **1500 €**

 Pour : 15 Contre : 0 Abs : 0

RESILIATION DE LA CONVENTION DE LA MISE EN COMMUN D'EQUIPEMENTS DE VIDEO-PROTECTION ENTRE LA COMMUNE DE MERU ET LA COMMUNE DE LORMAISON

L'ensemble du CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE, de RESILIER la convention de mise en commune d'équipements de vidéo-protection entre la Commune de LORMAISON et la Commune de MERU.

Pour : 15 Contre : 0 Abs : 0

La séance est levée à 21 H 00

Fait à Lormaison, le 30 septembre 2026

Le Maire,
Philippe FRÉMONT

